

Séance plénière du Sénat du 31 mai 2012

Question orale de M. Hassan Bousetta à la ministre de la Justice sur « la grève des avocats » (n° 5 563)

Question orale de M. Dimitri Fourny à la ministre de la Justice sur « la grève possible des avocats comme magistrats suppléants » (n° 5 575)

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces questions orales. (Assentiment)

M. Hassan Bousetta (PS). – Il semble que les tensions avec les avocats augmentent. La presse s'est récemment fait l'écho de leur intention de durcir leurs actions de grève et de contestation concernant la problématique de l'aide juridique.

Ainsi, s'ils n'obtiennent pas satisfaction le 4 juin, de nouvelles mesures seront prises. Le bâtonnier de Mons s'est exprimé en ces termes : « Nous refuserons d'encore assumer les fonctions de juges suppléants, ce qui paralyserait de nombreuses juridictions. » Une autre étape importante concernerait l'organisation des élections. « Les avocats participent aux élections en présidant les bureaux de vote et les bureaux de dépouillement. Ces fonctions ne seront pas assumées par les avocats si aucune mesure n'est prise par la ministre ».

Manifestement, s'il a existé et s'il se poursuit, le dialogue pourtant bien nécessaire s'effrite sensiblement et les contacts que j'ai pu avoir avec certains collègues ici présents indiquent que nous sommes confrontés à une situation de tension et de blocage ou, à tout le moins, que nous assistons à une dégradation de la communication entre les parties concernées.

Dans vos réponses aux questions de mes collègues sur le problème de l'aide juridique, madame la ministre, vous indiquiez que des réunions de conciliation et des groupes de travail abordaient avec la profession les difficultés soulevées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Salduz.

Vous disiez notamment : « En tout cas, j'associerai les avocats à ces réflexions ainsi qu'à l'encadrement de l'étude. J'estime qu'il est important, au-delà des revendications, qu'un véritable dialogue se noue. C'est pourquoi une réunion de concertation a actuellement lieu à mon cabinet. Des points sensibles seront examinés à cette occasion : le dossier Salduz, l'aspect budgétaire, la nomenclature des points, etc. »

Je désire aujourd'hui connaître l'état de la discussion entre vous-même et les organisations d'avocats.

Quel est votre sentiment par rapport à l'engrenage qui semble se mettre en place dans ce dossier et qui contrarie le fonctionnement normal de la justice ?

À vos yeux, la volonté des avocats de s'orienter à partir du 4 juin vers un durcissement de ces actions est-elle justifiée ? Quel est l'état de la discussion à l'heure actuelle ? Achet-elle sur certains points ?

Vous avez déjà défini un certain nombre d'objectifs par rapport à votre politique. J'aimerais connaître les méthodes que vous comptez mettre en œuvre, le calendrier prévu et le type de discussion que vous envisagez de mener avec la profession.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Ma question va dans le même sens que celle de M. Bousetta. Je ne vais donc pas redire ce qu'il a très bien exprimé.

La menace brandie par les ordres des avocats, tant francophone que néerlandophone, de ne plus assurer à partir du 4 juin prochain la suppléance des magistrats pose un problème. Il s'agit en effet d'un nouveau durcissement du ton du barreau à l'égard de la politique menée et des négociations actuellement en cours avec le ministère. La situation se complique puisque, depuis avril, les permanences Salduz ne sont plus assurées et seuls les cas extrêmement urgents bénéficient de l'aide juridique. Tout ceci aura une incidence très importante sur la manière dont la justice sera rendue dans les prochaines semaines et les prochains mois. Comment pallierez-vous ces manquements, madame la ministre ?

Le barreau attend autre chose que d'éventuelles négociations sur le prochain ajustement budgétaire, que la signature d'un protocole concernant les nomenclatures et que l'étude que vous avez commandée à l'Institut national de criminalistique et de criminologie au sujet de la répartition des points.

Il y a urgence. Il y a aussi un problème de dialogue et de concertation. Le barreau veut maintenant des résultats. Quelles sont les perspectives à court terme ? Quelles sont les échéances ?

Vous répliquerez certainement que l'aide juridique augmente mais que l'enveloppe est fermée. J'aimerais entendre une autre réponse. En effet, si la demande d'aide juridique a crû, c'est parce que les seuils d'accessibilité ont augmenté. La valeur du point a dès lors diminué. J'aimerais obtenir à ce sujet des réponses précises et rapides. Il faut éviter le blocage total et le non-fonctionnement de notre appareil judiciaire.

Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice. – J'ai en effet pris connaissance de propos laissant transparaître une volonté de durcissement de l'action menée par des avocats. Selon la presse, certains avocats n'assureraient plus leur mandat de magistrats suppléants ou refuseraient d'intervenir dans le cadre de l'organisation des prochaines élections communales.

La semaine passée, je vous ai déjà présenté les constatations déterminant le cadre dans lequel je travaille pour trouver des solutions, y compris à court terme, au sujet de l'aide juridique.

Je suis bien consciente que cette dernière est essentielle et permet de garantir l'accès à la justice. Je rappelle que, jusqu'à ce jour, le budget qui lui est consacré est malheureusement constitué d'une enveloppe fermée.

D'abord, malgré les difficultés budgétaires, j'ai proposé une augmentation de 2,1 % de la somme affectée à ce poste. Ensuite, j'ai pris des mesures visant à indemniser les interventions des avocats pour les prestations Salduz réalisées en 2011. Vous n'êtes pas sans savoir que la nouvelle loi n'est entrée en vigueur que le 1er janvier 2012. J'ai toutefois voulu faire un geste significatif à l'égard des avocats. Dans ce contexte budgétaire particulier, j'ai noué des contacts avec les deux ordres et leurs représentants. Nous sommes en effet en contact permanent avec eux.

Par ailleurs, je me suis engagée à défendre auprès de mes collègues du gouvernement, lors du prochain contrôle budgétaire, le maintien de la valeur du point à 26,91 euros, soit la valeur accordée voici deux ans.

En effet, il ne faut pas oublier que le budget actuel ne permet de garantir qu'une valeur du point à 24,03 euros. Cette situation résulte du fait que nous sommes confrontés à un quasi doublement des prestations d'aide juridique par rapport à 2004-2005. Toutefois, si cette mesure est acceptée par le gouvernement, elle n'aura qu'un effet ponctuel. C'est la raison pour laquelle j'ai indiqué aux deux ordres et à l'ensemble des avocats ma volonté de réformer le financement de l'aide juridique pour lui garantir sa pérennité.

Mon engagement et le projet global que je défends ont été compris par certains. En effet, les avocats de l'OVB n'ont pas arrêté les permanences Salduz, ni l'intervention dans le cadre de l'aide juridique, seuls les avocats francophones et germanophones ont pris cette décision qui ne permet pas pour le moment de garantir un accès à la justice pour tous.

J'ai poursuivi le dialogue avec les avocats. Mon cabinet a participé à plusieurs reprises à un groupe de travail sur le refinancement de l'aide juridique.

Le 24 mai dernier, j'ai écrit au président de l'OBFG pour lui rappeler tous mes engagements. Je lui ai indiqué comprendre les attentes de ses confrères. Je pense que mes propositions constituent un signal fort.

L'OBFG, ses membres, les bâtonniers et l'ensemble des avocats francophones et germanophones doivent prendre conscience que nonobstant la situation particulièrement difficile dans laquelle nous nous trouvons, mon engagement répond bien à leurs attentes légitimes.

Vous savez tous qu'il convient toutefois de respecter les règles : on ne peut demander des budgets supplémentaires qu'au moment du contrôle budgétaire.

M. Hassan Bousetta (PS). – Madame la ministre, mon inquiétude persiste. Certains éléments de votre réponse s'inscrivent dans la continuité de celles que vous aviez déjà données, notamment durant la séance du 26 avril. Or le 4 juin, c'est demain. Selon les échos que nous avons pu recueillir sur le terrain, il ne semble pas que votre réponse satisfasse aux attentes des avocats que vous estimez pourtant légitimes. J'entends surtout des appels à une meilleure concertation et à un plus grand respect dans le dialogue.

Je ne peux que vous appeler solennellement à établir un calendrier pour sortir de cette crise et à travailler de manière plus concertée avec les organisations. Je ne pense pas que dans ce dossier, il faille opposer une partie du pays à une autre, car cette question est légitimement posée dans tout le pays même si les méthodes d'action peuvent différer.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Madame la ministre, je remercie pour votre réponse dont le contenu continue toutefois à nous interpeller dans la mesure où l'augmentation de budget dont vous faites état ne permet pas de rétablir le point à son niveau initial.

En outre, vous n'offrez aucune perspective concrète de dénouement du conflit. Je ne voudrais pas non plus que l'on oppose le nord et le sud du pays par rapport à cette question. Chacun a sa manière de réagir et les problèmes sont parfois plus criants dans certains lieux que dans d'autres.

Je souhaiterais vraiment qu'un calendrier précis fixant des échéances claires soit établi afin que l'on puisse établir un dialogue constructif sur la base de données et de propositions.

Je vous invite à prendre également en considération les problèmes que va poser la grève des avocats dans nos cours et tribunaux. Depuis le mois d'avril, nous n'avons constaté aucune avancée tangible ni concrète dans ce dossier et, à vous entendre, vous ne semblez rien prévoir avant le mois de septembre. C'est tout à fait inadmissible.